

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODEROY, et M^{me}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le *Morning-Chronicle* publie la dépêche télégra-
phique suivante :

Berlin, mardi soir. — « La mission du général
Canrobert, en Suède, y a causé de vives alarmes,
ici et à Saint-Petersbourg.

» Le bruit courait aujourd'hui qu'il avait réussi
dans sa mission, et que la Suède avait consenti à
faire cause commune avec l'alliance occidentale.

» On dit que si les Puissances occidentales ont re-
noncé pour elles, à tout agrandissement territorial,
leurs alliés n'ont pris aucun engagement semblable.

» La Suède va conclure une convention militaire
avec les alliés et prendre part à une invasion du
territoire russe voisin de la Baltique, au printemps
prochain.

» La Russie, ayant rompu les traités qui réglaient
le partage de l'Europe, a forfait aux droits qu'elle
avait conquis sur les provinces suédoises par ces
traités.

» Tels sont les bruits qui courent aujourd'hui, et
que je vous transmets sous toutes réserves. »

On écrit de Stockholm, le 13 novembre, à la
Gazette de Cologne : « Le général Canrobert doit partir
samedi ou dimanche. Toutes les conversations con-
tinuent de rouler sur sa mission, et on se demande
si la Suède ira ou n'ira pas à Saint-Petersbourg, au
printemps prochain.

Les partisans les plus aveugles de la Russie
commencent à connaître son impuissance à conti-
nuer la lutte contre les Puissances occidentales.
Dans un article intitulé : LIQUIDATION, la *Nouvelle
Gazette de Prusse* elle-même avouait que « La Rus-
sie a éprouvé des pertes fort douloureuses, de
» grands dommages, et que ce n'est qu'après la
» paix, alors que commencera l'œuvre de la restau-
» ration, qu'on le sentira complètement. »

La *Gazette* terminait par ces mots qui viennent à
l'appui d'un de nos derniers articles :

« Vu sa population clairsemée, la Russie res-
» sentira douloureusement, pendant tout un siècle,

» la perte de tant d'hommes de vingt à trente-huit
» ans. »
(Constitutionnel.)

On nous écrit de Berlin, le 20 novembre : « On
assure que le baron de Budberg, ambassadeur de
Russie à Berlin, et le prince Gortschakoff, ambassa-
deur à Vienne, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à
se rendre très-prochainement à Saint-Petersbourg.
Il semble donc que la conférence diplomatique, qui
devait primitivement se réunir à Varsovie, se tien-
dra à Saint-Petersbourg. On rattache ce fait au bruit
de la reprise des négociations qui se reproduit constam-
tement ici.

» On assure que pour répondre aux distinctions
et aux décorations dont le gouvernement français a
honoré des exposants prussiens, des décorations
prussiennes seront accordées à un certain nombre
d'exposants français.

» C'est aujourd'hui que devait se réunir la confé-
rence du péage du Sund à Copenhague ; mais les dif-
ficultés qui s'opposent à l'ouverture des négociations
sont toujours si considérables, que la question est
toujours en suspens et que les débats ne commence-
ront en tous cas que dans le courant du mois pro-
chain. » — Havas.

On lit dans la *Patrie* :

« Une lettre de Vienne, que nous recevons au
moment de mettre sous presse, nous entretient des
réclamations adressées au cabinet autrichien, rela-
tivement à l'arrestation, dans les Principautés, d'un
déserteur passé au service de l'Angleterre. Dans
plusieurs cercles politiques, ce fait est l'objet d'un
certain blâme, en ce sens qu'on eût préféré que le
général Coronini ne soulevât point une telle diffi-
culté, dans une occasion semblable : les grands in-
térêts agités en ce moment entre l'occident et l'Au-
triche étant bien plus importants qu'une question de
déserteur.

» Quelques esprits droits vont plus loin, et ne
manquent pas de faire observer que l'arrestation
pourrait bien ne pas être plus légale qu'opportune,
ayant eu lieu, non pas sur le territoire national,
mais sur un territoire neutre, où l'Autriche n'exerce
aucun droit de souveraineté. »

Les dernières nouvelles des Etats-Unis confirment
le bruit que le message du Président des Etats-Unis
sera formellement contraire aux droits de péage du
Sund, et que le cabinet de Washington est résolu de
s'en tenir à l'interprétation qu'il a donnée de l'abro-
gation du traité existant entre le Danemarck et les
Etats Unis. M. Marcy, secrétaire des affaires étran-
gères à Washington, est chargé de préparer les
arguments que les Etats-Unis pensent qu'ils ont
droit de faire valoir ; mais il a été décidé que, quoi
qu'il arrive, les navires des Etats-Unis, ne se sou-
mettraient pas plus longtemps au paiement des
droits. — Havas.

D'après une lettre reçue du camp anglais devant
Sébastopol, à la date du 6 de ce mois, et citée par
le *Globe*, on parlait d'une nouvelle expédition à
Caffa et de là à Arabat.

Le *Times* reçoit les informations suivantes, de la
même date :

« Bon nombre de Français sont récemment arri-
vés en Crimée. Il a été envoyé à chaque régiment
un détachement de 450 hommes, de sorte que, mal-
gré les pertes qui ont eu lieu jusqu'à la fin du siège,
le nombre des Français, non-seulement n'a pas di-
minué, mais encore s'est plutôt accru. Outre ces
renforts ajoutés aux anciens régiments, une nouvelle
et forte division, celle de Chasseloup-Laubat et la
brigade Janin, ont rejoint l'armée. La garde impé-
riale a été passée hier en revue, avant son départ
pour la France. On dit que les régiments formant
les quatre premières divisions qui sont arrivées,
vont partir aussi, à l'exception des zouaves et de la
légion étrangère. Les zouaves seront renforcés par
des volontaires pris dans d'autres régiments, et qui,
à l'expiration de leur temps de service, veulent con-
tracter un nouvel engagement. »

L'*Invalide russe*, dans son numéro du 15 novem-
bre, publie les détails suivants du voyage de l'em-
pereur Alexandre en Crimée, sur lequel notre cor-
respondance télégraphique ne nous avait pu donner
que des renseignements très-sommaires :

FEUILLETON

LES GENTLEMEN DE GRANDS CHEMINS.

(Suite.)

La personne qui entra était loin d'avoir la figure
joyeuse et les allures décidées de M. le comte Henri de
Castres, c'était au contraire un vieillard un peu voûté,
mais d'une taille encore élevée, vêtu de noir, l'épée au
côté et les mains à demi-couvertes par des manchettes de
batiste ; son costume paraissait de deux natures différen-
tes : c'était un compromis entre les modes en usage en
France avant la révolution de 89, et celles adoptées de-
puis le commencement du siècle. M. le marquis de Cas-
tres (c'était lui-même) n'avait abandonné que le moins
possible la façon de se vêtir d'autrefois ; il n'en avait
retranché que ce qui l'aurait fait désagréablement
remarquer dans les salons, qui commençaient à se
ouvrir, et dans les rues. Beaucoup de gens portaient en-
core la poudre, en France ; M. le marquis était poudré à
frimas ; quelques personnes seulement, avaient adopté
le chapeau rond ; M. le marquis portait avec grâce un
tricorné sous son bras ; seulement, ce couvre-chef, qui
rappelait un peu Versailles, au lieu d'être galonné ou
bordé d'une crêpe d'or, était tout nu. En arrivant en
Angleterre, M. le marquis crut pouvoir reprendre l'é-
pée, que les modes nouvelles et un certain esprit égali-
taire proscrivent en France. Ainsi vêtu, et avec sa figure

pâle et triste, M. le marquis ressemblait à un homme de
condition qu'un deuil profond condamne à un costume
sévère ; dix ans plus tôt, et dans les allées de Versail-
les ou traversant la cour de quelque hôtel aristocratique,
on l'aurait pris pour l'intendant d'un grand seigneur.

Les deux dames se levèrent et M. de Castres les salua
avec grâce, et après avoir prié mistress Parker de se
rasseoir et avoir embrassé Marie sur le front, M. le
marquis s'assit sur un fauteuil et plaça son épée entre ses
jambes.

— Voilà une jolie et une belle personne en même
temps, dit-il à mistress Parker, tout en désignant Ma-
rie ; elle ne manquera pas de briller à la cour de
France, s'il y avait encore une cour en France.

— Marie, dit mistress Parker, n'a que faire de la cour
de France. Lord Nelson la conduira à Westminster, si
jamais il prend fantaisie à James de faire présenter sa
femme.

C'était attaquer le taureau par les cornes.

— James ! dit le marquis.

— Pardon, Monsieur, James, c'est mon fils, James
Parker, lieutenant dans la marine royale, qui commande
le *Neptunus*.

Marie rougit jusqu'aux oreilles, elle prévoyait une
explication pénible.

— Mon oncle ! dit-elle.

M. le marquis n'eut pas l'air de comprendre ce qu'on

lui disait. A sa tristesse se joignit un sentiment d'orgueil
froissé, qu'il eut peine à dissimuler. Il lui semblait que
sa nièce le recevait avec une froideur presque irrespec-
tueuse et que sa présence dérangeait des projets dans
les quels ni lui, ni sa famille n'entraient pour rien.

— J'espère, dit-il en s'adressant à mistress Parker, que
mon fils a eu l'honneur de vous présenter ses devoirs,
et qu'il a vu sa cousine ?

Monsieur, répondit mistress Parker, votre fils est un
brave et loyal garçon ; il a dîné avec nous hier, et il
passé la soirée avec James... Ils se sont même un peu
battus cette nuit.

— Comment battus ? s'écria le marquis.

— Oh ! pas l'un contre l'autre, Monsieur, soyez tran-
quille, James et lui sont les meilleurs amis du monde.

— Vous me rassurez, reprit le marquis avec politesse ;
ainsi donc, à peine arrivé, mon fils a eu un duel à Lon-
dres ?

— Non, mon oncle, s'empressa de dire Marie.

— C'est une histoire que nous vous raconterons plus
tard ; c'est James qui s'est battu, dit mistress Parker.

— Je suis charmé que mon fils ait été utile à M. le
lieutenant Parker, reprit le marquis après un moment
de silence ; me permettez-vous, Madame, de vous ex-
pliquer la cause de ma brusque arrivée à Londres, et de
parler à ma nièce de nos affaires de famille.

Mistress Parker se leva et voulut quitter l'appartement,

» Sa Majesté l'Empereur est parti de Nicolaïeff pour la Crimée, le 26 octobre (7 novembre), à dix heures et demie du matin, a traversé Perekop le lendemain à onze heures du matin, et continué sa route pour Simféropol, où il est arrivé le soir à huit heures et demie.

» Sa Majesté Impériale a été reçue en cette ville par le commandant en chef des troupes de terre et de mer disposées en Crimée, aide-de-camp général prince Gortschakoff, et est partie le 28 octobre/9 novembre, à dix heures du matin pour Baktchi-Seraï.

» Pendant son voyage, l'Empereur a inspecté plusieurs divisions de l'armée de Crimée, et le 29 octobre/10 novembre, Sa Majesté impériale a visité les troupes disposées dans les positions avancées, depuis le côté nord de Sébastopol jusqu'à la ferme de Mackenzie inclusivement.

» Dans ces différentes inspections, l'empereur a été complètement satisfait, non-seulement du parfait état de ces braves troupes, mais encore et particulièrement de leur air de santé et de vigueur.

» A ces renseignements du journal officiel de l'armée russe, nous ajouterons l'extrait suivant d'une correspondance reçue par l'agence Havas :

« Le même jour, au matin, quelques bataillons et de l'artillerie ennemis avaient paru sur les hauteurs qui séparent la vallée de Belbeck de celle de Baïdar. Mais ils s'étaient retirés bientôt.

» Le comte Wielowsk, qui est placé à la tête du comité institué par l'empereur à Simféropol, pour veiller à ce que les blessés reçoivent tous les soins convenables, a fait un rapport à l'empereur sur les opérations de cette commission et sur l'emploi des dons et des sommes qu'elle a reçus.

» Il lui restait, à la date du 15 octobre, assez de sucre et de thé pour aller jusqu'au mois d'avril 1856; il lui restait suffisamment de paille et de foin nécessaires au transport des blessés (il fallut 4,426 voitures de Simféropol dans le mois de septembre). Dans les quatre mois d'été, la commission avait reçu 468,000 aunes de bandes, 36,000 livres de charpie et 3,200 compresses.

» Le général Golowin, en quittant le commandement de la milice de Moscou, lui a adressé, le 20 octobre, jour où était arrivée la dernière druschine de cette milice, un ordre du jour dans lequel il rappelle qu'en trois mois elle a parcouru une route de 1,300 verstes. La milice du gouvernement de Moscou compte 11 druschines qui ont été incorporées, à Odessa, dans l'armée régulière; par suite, le général et son état-major se sont démis de leurs fonctions.

Le Moniteur de l'armée s'attache aujourd'hui à faire ressortir les résultats satisfaisants déjà obtenus de la loi sur le recrutement de l'armée.

« Aussitôt, dit ce journal, que, par les instructions émanées de M. le ministre de la guerre, les corps et les populations ont eu une reconnaissance complète de tous les avantages que la loi du 26 avril confère aux rengagés et aux engagés après libération, de même qu'aux sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats, qui trouvent désormais dans le métier des armes une carrière véritable et un avenir assuré pour leurs vieux jours, le but de la loi sous ce rapport a été pleinement atteint. Comme il

était permis de l'espérer, elle a retenu ou ramené sous les drapeaux un grand nombre de bons et anciens soldats, dans la force de l'âge, prêts à rendre sur le champ tous les services qu'on peut attendre d'hommes solides parfaitement instruits, d'une conduite exemplaire, offrant les garanties d'un passé éprouvé, et rompus depuis longtemps à toutes les exigences de la vie militaire.

» D'après les renseignements que nous avons recueillis, et sur l'exactitude desquels nous avons tout lieu de compter, ce nombre s'accroît incessamment, et il est déjà pour le moins égal, sinon supérieur, au chiffre des jeunes gens qui se font annuellement remplacer.

» Ainsi, la question la plus importante, en ce qui concerne le recrutement de l'armée, celle qui se lie le plus intimement au succès de la loi du 26 avril, est, dès à présent, résolue conformément aux vues et aux prévisions du gouvernement. L'armée n'est menacée d'aucun déficit dans son effectif; il est aujourd'hui hors de doute qu'elle le conservera intégralement.

» Reste maintenant l'expérience à faire de la partie de la loi qui intéresse plus spécialement les familles et qui a tout d'abord obtenu leur assentiment. Nous voulons parler de l'exonération du service au moyen d'une prestation pécuniaire. La loi, sous cet autre rapport, nous en avons la confiance, ne recevra pas une application moins complète ni moins satisfaisante. Bien que le taux de la prestation ne soit pas encore fixé, et qu'il ne puisse l'être équitablement qu'à une époque plus rapprochée des opérations des conseils de révision, les familles peuvent s'en rapporter à cet égard à la constante sollicitude du gouvernement de l'Empereur, pour être certaines, comme nous le sommes nous-même, que ce taux sera toujours inférieur au prix que coûtaient habituellement les remplacements dans les mêmes circonstances. » (Baudouin.)

DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Marseille, mercredi 21, 2 heures. — « Le paquebot parti hier à midi, de Gênes, annonce que le roi de Sardaigne est arrivé dans cette ville et y a passé une revue. Sa Majesté devant partir la nuit pour la France. Des préparatifs sont faits ici à l'Hôtel de la Préfecture, pour recevoir Sa Majesté.

Marseille, jeudi, 9 heures et 1/2. — « Le roi de Sardaigne vient d'arriver. Après un échange de saluts avec les forts, le *Carlo-Alberto* a débarqué le roi, qui, revêtu de l'uniforme de hussard, a fait son entrée à Marseille, accompagné d'une suite nombreuse d'officiers piémontais.

» Les sujets sardes qui habitent la ville, ont surtout vivement acclamé Sa Majesté, dont ils entouraient la voiture.

» Après un déjeuner à la Préfecture et les présentations d'usage, le roi doit partir à midi, pour Lyon. »

« Les 20^e, 50^e et 97^e de ligne vont rentrer en France; cinq autres régiments, les 39^e, 82^e, 86^e, 91^e et 100^e sont également désignés pour revenir.

» *L'Indus*, retardé par les dépêches de l'ambassadeur de France, apporte des nouvelles de Constantinople du 13. Le bruit courait que le siège de Kars avait été levé, et que les Russes avaient pris la

route de Tiflis. Omer-Pacha était à 20 lieues de Kutais, et Selim-Pacha était parti de Trébizonde pour Kars, avec les cuirassiers égyptiens et de l'artillerie.

La *Presse d'Orient* annonce la levée du siège sous réserve. Elle affirme seulement que l'artillerie russe commençait à partir.

» Le général Vivian était arrivé à Kertch. Le général Wrangel avait reçu des renforts et semblait menacer Jeni-Kalé. Les alliés ont déjà 30,000 hommes à lui opposer. D'autres troupes sont attendues. On forme à Jeni-Kalé, un camp baraqué pour 15,000 hommes. »

Trieste, jeudi 22 novembre. — « Les nouvelles de Constantinople, apportées par le dernier paquebot, sont du 12 novembre.

» Elles annoncent que le général Vivian, qui se trouve serré par le général Wrangel, demande des renforts de cavalerie. »

L'exportation des céréales de l'empire ottoman est prohibée officiellement; l'importation est affranchie de droits pendant trois mois.

Vienne, jeudi 22 novembre. — « Le montant de la souscription aux actions du crédit industriel autrichien sera de quinze millions de florins, et durera du 10 au 15 décembre prochain. »

Kœnigsberg, jeudi 22 novembre. — Un ordre du jour du Ministre de la guerre russe, en date du 6 novembre, annonce que, dans le but d'établir une plus grande unité dans les opérations militaires, la direction maritime de Nicolaïeff est placée sous les ordres du général Luders, lequel demeurera lui-même, sous ce rapport, le subordonné du prince Gortschakoff, général en chef. — Havas.

EXTÉRIEUR.

GRÈCE. — « Les nouvelles d'Athènes, du 16, confirment la non arrivée de M. Tricoupi, et donnent des détails sur la réouverture des Chambres grecques, à laquelle ont assisté les ambassadeurs étrangers. Le discours du Roi, qui a été fort applaudi, explique les dernières modifications ministérielles comme ayant été la conséquence du droit constitutionnel de la Couronne, le Roi remercie la nation des preuves d'attachement qu'elle lui donne; il promet d'observer une neutralité rigoureuse; il se félicite de voir raffermies ses relations avec les Puissances occidentales; il ajoute que la reprise de ses relations avec la Turquie, a ranimé le commerce; il annonce que le petit différend qui existait avec les Etats-Unis d'Amérique a été heureusement aplani. Enfin, il entretient la Chambre des mesures énergiques qui seront prises pour préserver la sûreté publique, et annonce la rédaction d'un projet de code civil. » — Havas.

ESPAGNE. — Madrid, mercredi 21 novembre. — « Les Cortès ont approuvé, sans opposition, les élections municipales qui auront lieu jusqu'à la nouvelle loi.

» Elles ont également approuvé l'article 6 de la Constitution.

» La tranquillité est générale. » — Havas.

HOLLANDE. — La Haye, 22 octobre. — « Le journal officiel annonce que M. Pahud, ministre des co-

afin de laisser l'oncle et la nièce s'expliquer librement. M. le marquis la retint.

Non pas, Madame, demeurez, s'il vous plaît; je sais que vous avez eu pour M^{lle} de Castres les bontés et les soins d'une mère; rien de ce qui la regarde ne saurait vous être indifférent, et peut-être aurai-je besoin de m'adresser à vous pour engager ma nièce à m'obéir. Un parent tel que moi a peu de chances d'être écouté, Madame, et il a besoin d'un auxiliaire. Je suis persuadé, Madame, que vous viendrez à mon aide, si Marie résistait à mes volontés... je veux dire à mes prières.

Le ton poli, mais ferme, de M. le marquis, le soin qu'il mettait à mêler l'ordre à la prière, eussent beaucoup effrayé la jeune fille, si elle n'avait pas cru être à l'abri des volontés de son oncle.

— Nous vivons dans un temps, continua le marquis, où les pères sont bien malheureux.

M^{lle} de Castres jeta sur mistress Parker un regard qui voulait dire: — Il sait tout. — Mistress Parker répondit par un coup-d'œil qui signifiait: — Tant mieux, nous n'aurons pas la peine de l'instruire.

— Mon fils, ajouta encore le marquis, a oublié un moment qu'il était gentilhomme. Je comprends la guerre civile, sans l'aimer (et M. le marquis s'adressa particulièrement à sa nièce); ainsi, je comprends que mon fils, après avoir porté les armes pour nos princes exilés, change de drapeau et demande du service au premier

consul, parce qu'après tout le drapeau du premier consul est celui de la patrie.

— Vraiment, Monsieur, vous le reconnaissez, dit mistress Parker.

— Oui, Madame, et c'est une concession que beaucoup de gentilshommes ne vous feraient pas. Mais mon fils s'est mésallié... il a épousé la fille de mon fermier. Je ne sais, Madame, s'il vous plairait beaucoup que monsieur votre fils James Parker en fit autant.

— Pourquoi pas? s'écria mistress Parker, si les deux jeunes gens s'aimaient et surtout si James avait perdu la jeune fille.

— Comme il vous plaira, Madame, reprit le marquis; mais la preuve que mon fils lui-même ne pense pas comme vous, c'est qu'il ne m'a avoué ni la faute ni la réparation. Il a fait pis encore: je l'envoie à Londres auprès de vous, Madame, et de M^{lle} de Castres, qu'il doit ramener en France et épouser à son retour; il part sans un aveu, sans un mot... il me trompe jusqu'au bout. Et vous dites que c'est un brave et loyal garçon!

— Il l'a été pour nous, se hâta de répondre Marie, tout ce que vous venez de dire, nous le savions.

— Mais voici ce que vous ne savez pas, ajouta le marquis de Castres; après le départ de mon fils, Antoine Morin est venu chez moi, pâle et défait, il voulait savoir où il pourrait rencontrer Henri, son frère de lait; la présence de mon fils était, disait-il, nécessaire à ma

terre de la Chesnaie. Or, ce Morin est le fils de mon fermier, homme de courage, que ses services en Italie et en Egypte ont élevé au grade de chef de demi-brigade ou de colonel. Je veux bien que Morin ait mérité sa fortune militaire, mais... Les Morin savaient que mon fils voyageait par mes ordres, mais ils ignoraient le lieu où il se trouvait, et Henri, probablement pour ne pas exciter la méfiance de sa nouvelle famille et la jalousie de sa femme, s'était bien gardé de leur avouer qu'il allait en Angleterre chercher une jeune parente que je lui destinais. Je voulus savoir, poursuivit le marquis, quelle affaire si pressante appelait mon fils à la Chesnaie. Morin, homme franc, même rude, tenait à faire sortir sa sœur d'une position fautive; Morin m'avoua tout. Il venait chercher mon fils parce que sa sœur était mourante et demandait à grands cris son mari.

— Si M^{lle} Henri de Castres, dis-je à Morin, ne peut pas voir son mari, elle verra du moins son beau-père.

— Vous voyez, Mesdames, que je sais accepter les choses même que je n'approuve pas; que je compatis à la douleur, et que je blâme mon fils, non pas d'avoir réprouvé sa faute, mais de l'avoir commise.

(La suite au prochain numéro.)

lonies, en Hollande, est nommé gouverneur des Indes néerlandaises, en remplacement de M. Duy-maar van Tivirt.

» M. Meyer, conseiller des Indes, est nommé ministre des colonies. »

ANGLETERRE. — Londres, jeudi 22 novembre. — « Le *Morning-Post* annonce que le gouvernement napolitain s'est décidé à satisfaire aux réclamations de l'Angleterre. M. Massa, sur la demande du gouvernement britannique, a été éloigné de la direction de la police, et cette mesure sera considérée par l'Angleterre comme satisfaisante. » — Havas.

— La portion de la presse anglaise favorable à la continuation vigoureuse des opérations militaires, se montre très-satisfaite de l'entrée de M. Labouchère dans le cabinet. Selon le *Standard*, ses opinions sur la grande question du jour sont tout-à-fait conformes à l'esprit et la fermeté de son prédécesseur. Le *Standard* dit qu'il faisait partie de la majorité qui a sauvé l'empire turc.

La direction des postes était toujours vacante. Ce poste a été offert au duc de Somerset; mais on doute qu'il accepte. (Constitutionnel.)

FAITS DIVERS.

On écrit de Stockholm, le 13 novembre, au *Moniteur*:

« A mesure que le séjour du général Canrobert se prolonge, la population de Stockholm fait éclater plus vivement ses sympathies pour la personne de l'illustre capitaine et pour le pays qu'il représente. Partout où les équipages que le roi a mis à sa disposition s'arrêtent, les passants s'attroupent et poussent des hurras.

» Invité hier à assister, dans la loge royale, à une représentation de l'Opéra, le général s'est vu l'objet d'une véritable ovation. A son arrivée, le public l'a salué de ses applaudissements, et a successivement demandé l'hymne national suédois et l'hymne national français. Quand, plus tard, le roi, accompagné de la famille royale, a fait son entrée, Sa Majesté a reçu l'accueil le plus enthousiaste.

» Le général Canrobert continue de visiter, le matin, les établissements militaires, et d'assister, le soir, aux fêtes que la cour et les hauts fonctionnaires lui offrent à l'envi.

» Le séjour à Stockholm de l'ambassadeur extraordinaire de l'Empereur Napoléon paraît devoir se prolonger encore quelques jours. On assure que le général, pour se rendre à Copenhague, ira, par terre, jusqu'à Helsingborg. »

— Le régiment des tirailleurs algériens doit, comme nous l'avons dit, retourner incessamment dans la colonie. Voici l'ordre du jour adressé à ce régiment lors de son départ de la Tcherniaïa :

ORDRE DU 2^e CORPS.

Tirailleurs algériens,

L'Empereur, content des services que vous avez rendus, et heureux de la part glorieuse que vous avez eue dans cette guerre, entreprise pour le maintien de la puissance du Sultan, vous rend à l'Algérie et à vos familles.

Pendant cette lutte mémorable, vous avez été de vaillants soldats, et votre brillante conduite vous a acquis dans l'armée française une réputation dont nos alliés et notre ennemi lui-même vous ont reconnus dignes, en vous égalant à nos meilleures troupes.

Fatigués des travaux du siège, privations et souffrances de l'hiver, périls des combats, vous avez tout surmonté.

Le 2^e corps vous fait ses adieux, ainsi que son digne chef, qu'une blessure reçue en vous conduisant à la victoire, prive du bonheur de vous exprimer lui-même ses sympathies.

Chargé par lui d'être son interprète près de vous, je ne puis mieux faire que de rappeler les noms immortels de l'Alma, d'Inkermann, du mamelon Brancion, de la Tcherniaïa, de Malakoff et de Sébastopol, qui sont autant de titres, de gloire pour le régiment de tirailleurs algériens, et que chacun de vous peut citer avec orgueil, fier d'avoir assisté aux plus grands événements militaires de l'histoire des peuples.

Au camp de la Tcherniaïa, le 1^{er} octobre 1855.

Le général de division, commandant la 2^e division, et provisoirement le 2^e corps d'armée.

Signé : CAMOU.

— Le *Journal d'agriculture pratique* publie une description détaillée de la moissonneuse automate d'Atkin (États-Unis), accompagnée de nombreux dessins. Cette machine a été longuement expérimentée, pendant le temps de la moisson, dans le département de la Seine-Inférieure, en présence d'une commission prise dans le sein de la Société centrale d'agriculture de ce département. M. Brunier, ingénieur civil et secrétaire de la Société, publie dans

ce journal un compte-rendu circonstancié des épreuves auxquelles a été soumise cette moissonneuse pendant plusieurs jours qu'ont duré ces travaux. L'expérience qui en a été faite dans le département de la Seine-Inférieure est une expérience tout à fait pratique.

— On lit dans le *Journal d'Indre et-Loire*:

Mardi, à onze heures du soir, un fort incendie s'est manifesté dans les ateliers de M. Crausac (Louis), maître menuisier, rue Saint-Etienne, à Tours; malgré les secours de toute espèce, il a été impossible de les préserver, à cause des matières combustibles qui s'y trouvaient déposées.

Le concours des pompiers, de la gendarmerie et des militaires de la garnison, ainsi que d'un très-grand nombre d'habitants, a permis de faire la part du feu et de le concentrer sur le lieu où il s'était déclaré.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Paris, 13 novembre. — Vers une heure et quelques minutes, le canon s'est fait entendre, et le convoi royal, richement pavoisé, a franchi le mur d'enceinte de la capitale. A une heure vingt minutes, S. M. le roi de Sardaigne a fait son entrée dans le salon d'attente de la gare.

Le Roi, décoré du grand cordon vert, et portant l'uniforme sarde (même couleur) d'officier général de hussards, est entré avec S. A. I. le prince Napoléon, et l'assemblée s'est levée aux cris réitérés de: *Vive le Roi!* Sa Majesté a paru sensible à cet accueil sympathique et y a répondu par des saluts pleins de courtoisie et d'affabilité. La physionomie du Roi est grave; sa stature dénote la vigueur et l'énergie. Il porte d'épaisses moustaches avec impériale, ce qui complète sa tournure militaire.

Le Roi a été accueilli par de vives acclamations, jusqu'aux Tuileries, où il est arrivé à 2 heures.

L'Empereur, entouré des ministres et des grands officiers de la couronne, a reçu Sa Majesté au pied du grand escalier d'honneur. — Havas.

Le *Times* publie la dépêche télégraphique suivante:—Vienne, mercredi soir 21 novembre.—« Un nombre considérable de soldats tunisiens ont été condamnés à mort. Les troupes tunisiennes seront envoyées à Batoum et Souchum-Kaleh.—Les Russes ont pillé un village kurde et mis tous les habitants à mort.—La santé des troupes turques à Tchuruskou n'est pas bonne.—La cavalerie anglo-turque s'est rendue à Kertch.—Des nouvelles de Trebizonde, du 15, portent que, pendant la dernière quinzaine, il n'est pas arrivé de nouvelles de Kars à Erzeroum. »

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 15 novembre.

NAISSANCES. — 3, Anne Pifard, rue de Fenet; — Eugénie-Lucie Chevalier, rue du Petit-Maure; — 5, Théodore Bidier, rue d'Orléans; — 7, Paul Pasquier, au Petit-Puy; — 8, Marie Constance Robert, à la Gendarmerie; — 12, Alphonse Dunais, à la Croix-Verte; — Eugène Dubrenil, rue Saint-Lazare; — 13, Rosalie-Louise-Marie Charon, rue Royale; — Constance-Félicité Peigney, rue Royale; — 14, Hippolyte-Pierre Terrache, à l'École; — Anne-Emilie Reneau, rue des Capucins.

MARIAGES. — 5, René Fauzier, cultivateur, a épousé Adélaïde-Angustine Chalumeau, marchande de fruits, tous deux de Saumur; — 7, Jean Rague-neau, jardinier, a épousé Joséphine-Françoise Pipelier, domestique, tous deux de Saumur; — Stanislas-Henri Lepot, conservateur des hypothèques à Châtellerault, a épousé Marie-Louise-Aminte Bellancourt, de Saumur; — 14, Etienne-Louis Gendron, journalier, a épousé Geneviève Moreau, journalière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, Marguerite-Marie-Geneviève De Fos, 15 jours, rue Saint-Pierre; — Anaïs Brard, journalière, 78 ans, veuve Mongars, rue Courcouronne; — Denis-Pierre Testu, ancien épiciier, 66 ans, célibataire, quai de l'École; — Urbain-Jacques Hubert, serrurier, 15 ans, célibataire, à l'Hôpital; — Louis Moreau, 3 jours, Grand'Rue; — Charles Deschamps, tailleur de pierres, 39 ans, rue Brard; — 14, Charles-Auch Serée, employé d'administration à l'École de cavalerie, 58 ans, rue du Portail-Louis; — Jules-Marie Vebret, 3 mois, rue de Fenet.

Nous annonçons l'arrivée dans notre ville de

M. DECOURT,

Seul propriétaire de l'électro-magnétique.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se rendre compte des effets admirables au moyen de

cet appareil pour le traitement des *maladies rhumatismales et nerveuses*, qui compte déjà à Paris, à Lyon et dans quelques départements, plus de dix cas de guérison de maladies pour la plupart incurables.

Nous croyons nous rendre utile à nos lecteurs en reproduisant une partie de sa brochure :

L'électro-magnétique est une nouvelle application qui a pour but de rétablir dans l'organisme humain l'équilibre et la circulation légale du fluide nerveux suspendue ou opprimée dans quelques-unes de ses parties; or, il a été invariablement reconnu que le fluide galvanique remplit exactement, à la place de l'influence nerveuse supprimée ou suspendue, toutes les fonctions vitales relatives à cet organe; en un mot, c'est un fait constant que le galvanisme supplée si complètement à l'action du fluide nerveux, que sous l'influence de l'un ou de l'autre, les fonctions organiques s'opèrent avec une égale perfection, faits dont les premières autorités scientifiques de la France et d'Angleterre ont reconnu la réalité et les mérites supérieurs.

Genres de maladies qui peuvent se guérir au moyen de cet appareil.

Maladies nerveuses de la tête.—Torticolis, douleur du cou.—Rhumatisme dans les épaules et dans les bras.—Faiblesses et paralysie du bras.—Faiblesses du poignet et contraction de la main et des doigts.—Névralgies dans les épaules et dans les bras.—Danse de Saint-Guy.—Rhumatismes de l'articulation du genou.—Sciaticques.—Faiblesses de la cheville du pied.—Goutte.—Maladies de l'épine dorsale et du système nerveux en général.—Gastralgies.—Maladies de la vessie.—Affections de la moëlle épinière.—Epilepsie.—Paralysie.—Hémiplégie.—Surdité.

L'électro-magnétique ne produit aucune douleur, secousse ou sensation, n'impose aucun assujétissement incommode; le malade n'est pas même obligé de se déshabiller pendant l'application.

M. DECOURT,

Wantant mettre ce traitement à la portée de tous, a établi des appareils simplifiés, qu'il vendra ou louera aux personnes qui désireraient se traiter chez elles.

Il prévient les personnes qui voudront bien lui faire l'honneur de le visiter, qu'il ne séjournera que quelques jours dans cette ville.

IL EST DESCENDU, POUR PEU DE JOURS, RUE D'ORLÉANS, N° 39, AU 2^{me}, A SAUMUR.

M. COMTE OPTICIEN-OCULISTE DE PARIS,

vient d'arriver en notre ville. Les brillants résultats qu'il a obtenus dans notre département et dans tous les environs, et la réputation qu'il a acquise dans ces contrées pour les maladies des yeux, au moyen de ses verres d'optique, nous le font recommander d'une manière toute particulière à ceux de nos concitoyens qui pourraient avoir besoin du ministère de cet habile praticien.

Traitement des Maladies des yeux.

Comme les opérations sont toujours douloureuses et sans succès, M. COMTE, opticien-oculiste de Paris, vient de découvrir, après vingt années de recherches, des verres d'optique avec lesquels toutes les vues altérées ou affaiblies obtiennent les plus grands résultats.

M. COMTE doit sa réputation tant à sa science qu'à son habileté à appliquer aux diverses altérations de la vue des verres d'une rare perfection.

Les succès qu'il a obtenus dans les diverses villes qu'il a parcourues, et les éloges qu'ils lui ont valu, de la part des journaux tant de Paris que des départements, le recommandent d'une manière toute spéciale aux presbytes, aux myopes et enfin à tous ceux dont la vue est affaiblie.

Genres de vue pour lesquels ces verres sont spécialement fabriqués.

— Vues qui voient bien de loin et mal de près. — Vues à qui il semble que les objets qu'elles voient de près se dédoublent et se bifurquent. — Vues troubles couvertes de nuages. — Vues qui, par instant, voient voltiger de petits points noirs. — Vues abimées par l'emploi des verres ordinaires. — Vues où les papiers tremblent de faiblesse. — Vues atteintes de strabisme ou faiblesse de l'un des deux yeux, ce qui occasionne les vues louches. — Vues dont le cristallin se couvre de cataracte. — Vues dont un œil est plus fort que l'autre. — Vues usées par l'âge. — Vues où l'œil est paralysé. — Vues où le nerf optique est trop faible pour embrasser les objets, ce qui occasionne des écoulements d'eau. — Vues où un œil est myope et l'autre presbite. — Vues qui supportent avec peine les rayons du soleil et le grand air. — Vues où les yeux sont

entourés de sang. — Vues qui voient les objets doubles. — Vues qui voient bien de loin et mal ou pas du tout de près. — Vues où le nerf optique commença à être paralysé. — Vues opérées de la cataracte. — Vues où la rétine est attaquée. — Vues dont les paupières sont enflammées. — Vues qui

n'aperçoivent plus qu'un peu et qui seraient abandonnées des autres oculistes. — Généralement lunettes pour toute espèce de vue.

M. COMTE, QUI NE SÉJOURNERA QUE FORT PEU DE TEMPS A SAUMUR, DEMEURE RUE D'ORLÉANS, N° 39, AU DEUXIÈME.

BOURSE DU 22 NOVEMBRE.
5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 63 90.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 91.

BOURSE DU 23 NOVEMBRE.
5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 63 80
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 90 75.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 10, successeur de M. JAHAN.

PURGE

d'hypothèques légales.

Suivant exploit de Maubert, huissier à Saumur, en date du vingt-trois novembre 1855, enregistré;

Notification a été faite, à la requête de M. Etienne-Dominique Carichou, bijoutier, et de dame Louise Jourdan, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Saumur, rue de la Tonnelle;

Pour lesquels domicile est élu en l'étude de M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue de la Petite-Douve, n° 10;

A 1^o M. le Procureur impérial près le Tribunal civil de Saumur, en son Parquet, au Palais-de-Justice de ladite ville;

2^o M^{me} Anne Tourangeau, épouse du sieur Philippe Chevalier, marinier, demeurant avec lui à Saumur, quai de Limoges;

3^o M. Chevalier, ci dessus nommé et domicilié, pour la validité de la notification faite à la dame son épouse;

4^o M^{me} Françoise Ruelle, veuve du sieur André Morin, propriétaire, demeurant à Saumur, rue du Palais;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, le douze novembre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée d'un acte au rapport de M^e Dion, notaire à Saumur, en date du quinze octobre mil huit cent cinquante-cinq, enregistré et transcrit, contenant vente au profit de M. et M^{me} Carichou, par M. et M^{me} Chevalier ci dessus nommés, d'une maison, située à Saumur, quai de Limoges, joignant au levant M^{me} Morin, au midi Blotteau et la rue du Bellay, à l'ouest M^{me} Dubillot, et au nord le quai de Limoges, consistant en: un portail d'entrée, salon, cuisine, salle à manger, petit cabinet, hangar, cour avec droit de sortie sur la rue du Bellay, pompe, lieux d'aisance, cave; au premier étage, quatre chambres et trois cabinets; au deuxième étage, quatre pièces, greniers sur le tout; ainsi que ladite maison avec toutes ses dépendances existait au moment du contrat.

Cette vente a été faite pour le prix principal, outre les charges, de treize mille cinq cents francs;

Avec déclaration aux sus-nommés que cette notification leur était faite afin qu'ils eussent à prendre sur lesdits immeubles telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeraient convenables, dans le délai de deux mois, et que faute par eux de le faire dans ledit délai, et icelui passé, l'immeuble dont s'agit demeurerait entre les mains des requérants affranchi de toutes charges de cette nature;

Avec déclaration, en outre, à M. le Procureur impérial que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, outre les vendeurs sus nommés: M^{me} Augustine Rabineau, veuve de M. Jacques Bellier, entrepreneur de travaux publics, ladite dame ayant demeuré à Saumur, puis à Candès; 2^o M. Jacques Bellier, ci-dessus nommé; 3^o M. André Morin, propriétaire, aujourd'hui décédé, et dame Françoise Ruelle, son épouse, demeurant à Saumur; 4^o la Ville de Saumur; 5^o l'Etat;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur cet immeuble des

inscriptions d'hypothèques légales, n'étant pas connus des requérants, ils feraient publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

(633) BEAUREPAIRE, avoué-licencié.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

A RENTE VIAGÈRE.

1^o Une MAISON, située rue de Bordeaux, n° 34;

2^o Et une REMISE avec un grand JARDIN, au coin de la rue de Nantilly et de la rue des Boires.

S'adresser à M^e DION, notaire.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à Saumur.

GRANDE VENTE

MOBILIÈRE

Aux enchères publiques, APRÈS DÉCÈS,

A L'HOTEL DES VOYAGEURS,

Sis à Saumur, rue d'Orléans,

Tenu par le sieur MISANDEAU,

A partir du dimanche 25 novembre 1855, et jours suivants, de 11 heures à 5 heures,

Par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur.

Il sera vendu:

L'ameublement de 25 chambres, très-bien meublées, consistant en: lits, commodes et secrétaires en noyer et acajou, glaces, pendules, 50 consettes et 40 matelas, 100 draps, 600 serviettes, nappes, essuie-mains, couvertures, couvre-pieds, rideaux, édredons, tables, chaises, belle batterie de cuisine en cuivre, cristaux, porcelaine, etc.

Quantité de bons vins de Champagne, Bordeaux et Coteaux en bouteilles et en barriques, champagne, liqueurs, bouteilles vides, foin, paille, avoine et quantité d'autres objets.

Les acquéreurs paieront comptant, plus 5 p. % (582)

Etude de M^e CHASLE, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 2 décembre 1855, à midi, En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

UNE MAISON

Dite le JEU DE PAUME,

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, nos 27 et 29,

Consistant en plusieurs corps de bâtiment, cours, puits et dépendances.

Les deux magasins, séparés par un corridor, sont habités par M^{me} Gerberon et M. Pasquier.

Cette maison joint par-devant la rue Saint-Jean, au fond du midi M. Rallet-Laporte, d'un côté du levant M^{me} Tesnier, et d'autre côté du couchant M. Marquis et M. Libault.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

S'adresser audit M^e CHASLE, notaire, dépositaire des titres de propriété.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le Mardi 18 décembre 1855, à midi, En l'étude de M^e CHASLE, notaire à Saumur,

EN TOTALITÉ OU EN PLUSIEURS LOTS,

1^o UNE MAISON,

Sise à Saumur, rues Cendrière, Bizard et des Vieilles-Messageries,

2^o ET UN JARDIN,

Situé au nord de ladite maison, contenant environ 2 ares.

Toutes facilités seront accordées pour le paiement.

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

S'adresser à M. Victor MORIN, négociant à Saumur, quai de Limoges; Et audit M^e CHASLE, notaire, place de la Bilange. (593)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

A terme ou à rente viagère.

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ, Commune de Villebernier,

Avec MAISON de maître et jardin, bâtiments pour le fermier et terres labourables.

S'adresser à M^e DION. (612)

A VENDRE OU A LOUER

UNE MAISON COMPLÈTE

ÉCURIE, REMISE avec JARDIN, RUE DU PRÈCHE.

S'adresser à M. DABURON, juge, Ou à M^e DUTERME, notaire. (434)

A VENDRE

OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE, Une MAISON, rue du Puits-Neuf, occupée par M. Ricordeau, marchand bijoutier.

S'adresser à M. JUCHAULT père.

A LOUER

Présentement ou pour Noël prochain ou pour la Saint-Jean prochaine 1856, MAGASIN joignant l'hôtel J. Budan, place de la Bilange, à Saumur.

S'adresser à M. J. BUDAN. (381)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON

Occupée ce jour par M. Perreault-Bazile,

AVEC COUR, REMISE ET ÉCURIE.

Vue sur la Loire.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M. JAMET, sur le quai.

On désire un APPRENTI GANTIER. S'adresser à M. BLANCHET, gantier, place de la Bilange. (566)

ON DEMANDE DE SUITE: Un Caissier, beaux appointements (cautionnement);

Divers Employés pour la Nouveauté et une personne pour reporter les écritures.

S'adresser à M. BOISSIER. (631)

A VENDRE

Une belle et bonne CHIENNE couchante, âgée de 3 ans.

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ,

Sise à Muret, dans une position magnifique,

Consistant en maison de maître, logement de fermier, terres, vignes et bois. Le tout contenant 15 hectares.

S'adresser à M. SALLÉ, propriétaire, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

PÂTE DE REGNAULD AÎNÉ.

Son efficacité contre les rhumes, catarrhes, enrhumements et irritations de poitrine, est approuvée par trente-six années de succès, et un rapport officiel, en date du 31 janvier 1844, constate qu'il n'entre pas d'opium dans sa composition.

Sa vogue, que l'on peut appeler universelle, a fait surgir des contrefaçons et des imitations qui ont été condamnées par les tribunaux de Paris et de Lyon.

Pour n'être pas trompé sur l'origine de cette Pâte pectorale, il faut s'assurer que l'étiquette de la boîte porte la signature REGNAULD AÎNÉ, inventeur. — Une instruction est jointe à chaque boîte. — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 43; à Angers, chez M. MÉNIÈRE, ph.; Beaufort, Moussu, ph.; Chalonnes-sur-Loire, Guy, ph.; Châteauneuf-sur-Sarthe, BLOSSARD, ph.; Cholet, BONTÉMS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph.

LA RÉVALESCIERE DU BARRY

est la farine d'une plante exotique curative et fortifiante; on s'en sert avec succès dans presque toutes les maladies, à cause de son influence sur les organes de la digestion. Elle est d'un goût agréable, facile à préparer, et peu coûteuse; on pourrait l'appeler médecine économique, puisqu'elle remplace un repas plus coûteux.

Elle se vend en boîtes de fer blanc, depuis 2 fr. jusqu'à 32 fr.: la plus petite pèse brute 1/2 livre anglaise; la plus grande 12 livres anglaises. Une seule cuillerée suffit pour un repas, tant elle est nutritive et concentrée.

Nous engageons toutes les personnes valétudinaires à en faire l'essai (les maladies ne pouvant être en aucun cas aggravées par son emploi). Beaucoup de médecins prescrivent la Révalescière. L'honorable docteur Rudolph Wurzer, médecin à Bonn, ville académique des provinces rhénanes, dit:

« Cette légère et agréable farine est le plus excellent absorbant; à la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toute médecine en beaucoup de maladies. Elle est de grande utilité surtout dans les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections de reins et de la vessie, la gravelle, les irritations inflammatoires, crampes des reins et de la vessie, et les hémorrhoides, ainsi que dans les maladies des poumons et des bronches, la toux et la consommation. J'ai la conviction qu la Révalescière du Barry, a la propriété précieuse de guérir les maladies hectiques. »

Administration, 32, rue Hauteville, à Paris. Dépôts dans toute la France. A Saumur, dépôt chez M. C. DAMICOURT, ph.; à Angers, chez M. Ch. MÉNIÈRE, place du Pilon; à Tours, chez MM. DUGENET-BONNEBAULT, 11, rue Royale; Victor SUEZ; ROCHÉ fils, rue de la Sellerie, 35. (635)